

Stratégie régionale de gestion économe de l'espace

CDPENAF du 11 mars 2020

Pourquoi une stratégie régionale ?

Instruction ministérielle du 29 juillet 2019 relative à l'engagement de l'État en faveur d'une gestion économe de l'espace



Objectifs

- **Accompagner des projets sobres et vertueux en termes d'économie d'espace**
- **Garantir une égalité de traitement des porteurs de projets à l'échelle régionale**
- **Articuler cette stratégie avec le SRADDET, les actions du Plan Biodiversité, les programmes Action Cœur de Ville, ORT et Petites villes de demain**

Une stratégie en 5 axes

I. Affirmer une stratégie territoriale de l'État renforcée en matière d'application du droit de l'urbanisme

- interdictions d'urbanisation en dehors des parties actuellement urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme,
- généralisation impérative des PLUi,
- nécessaire mise en révision des SCoT pour que leurs périmètres soient pertinents avec ceux du SRADDET et des PLUi,
- utilisation des outils réglementaires à disposition de l'État : avis défavorable et suspension du caractère exécutoire du document d'urbanisme en cas d'atteinte à la gestion économe de l'espace

Une stratégie en 5 axes

II. Asseoir le dire de l'État par une coordination régionale de l'observation, de la connaissance et de l'analyse

→ Vers une observation foncière réalisée de manière homogène sur l'ensemble de la région

→ Production d'un diagnostic régional qui sera ensuite territorialisé

(la DDTM27 pilote cet objectif)

Une stratégie en 5 axes

III. Identifier et déployer des « leviers de portage » adaptés à l'accompagnement des collectivités vers l'objectif de gestion économe de l'espace en Normandie en vue du ZAN

- Évaluer le coût et les impacts de l'artificialisation
- Définir des valeurs repères permettant de vérifier l'adéquation du projet de territoire avec ses besoins réels
- Construire une méthode d'évaluation et d'application du principe Éviter-Réduire-Compenser
- Identifier les incitations financières mobilisables
- Identifier des secteurs de mise en œuvre de compensations

Une stratégie en 5 axes

IV. Sensibiliser à la gestion économe de l'espace en communiquant de façon renforcée sur le sujet

- organiser un colloque à destination des collectivités, bureaux d'études, entreprises, professionnels de l'aménagement, etc.
- produire des outils de communication (plaquettes, etc.)
- former les agents de l'État

V. Évaluation de la stratégie et de l'action de l'État